

## CS Apiculture

Certificat de Spécialisation apicole

Formation continue



### **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ET DÉBOUCHÉS :**

Se spécialiser en apiculture et approfondir les techniques.

Le titulaire du CS apiculture travaille sur une exploitation apicole ou agricole, en tant que salarié(e) apicole ou technicien apicole.

Après plusieurs saisons de pratique, l'installation est envisageable.

---

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

Amener le stagiaire à maîtriser les gestes techniques nécessaires à la conduite du rucher, à la multiplication du cheptel, à la récolte et aux conditionnements des produits de la ruche.

---

### **CONTENU DE LA FORMATION :**

#### **Réaliser la conduite des colonies:**

Élaboration d'un plan de production (indicateurs de production, itinéraires techniques)

Suivi et les interventions sur les ruches: diagnostic de l'activité des colonies

Qualité des interventions

#### **Réaliser la multiplication des colonies:**

Opérations liées à la production d'essaims (constitution et suivi du développement de l'essaim)

Opérations liées à l'élevage de reines (détermination de la colonie souche: mode opératoire)

#### **Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles:**

Détermination des périodes de récolte

Préparation du matériel et des équipements en vue de la récolte

Régulation des paramètres de qualité des produits récoltés

Respect de la réglementation

#### **Diversifier sa gamme de produit:**

Diversification par la transformation alimentaire (atelier de Florac) ou non alimentaire

Commercialisation de ses produits

#### **Intégrer les règles de sécurité à son activité professionnelle:**

Module de formation sur les gestes et postures sur le rucher

#### **Améliorer sa technique de recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle:**

Efficacité des actions de recherche de stage et d'emploi

#### **Mettre en œuvre les acquis en milieu professionnel:**

Stage en entreprise de 14 semaines pour suivre la saisonnalité de l'activité apicole

#### **Modalités pédagogiques :**

Mise en situation professionnelles, apprentissage théoriques et pratiques

Un ordinateur portable est fortement conseillé

#### **Moyens techniques :**

Rucher pédagogique d'une trentaine de colonies avec 1 à 3 colonies confiées à chaque apprenant pour la saison sur le rucher.

Atelier agroalimentaire pour la transformation du miel

#### **Structure du diplôme et dispositif d'évaluation :**

Diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt.

Evaluation par UC (Unités Capitalisables), l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans.

Le cumul des trois UC donne accès à la certification, la réussite à un UC donne lieu à une attestation de capacité.

---

### **RYTHME ET DUREE DE LA FORMATION :**

En centre de formation : parcours d'environ 525 heures en présentiel dont environ 105 heures de Formation à Distance (FAD) réparties sur 15 semaines.

En entreprise : 490 heures réparties sur 14 semaines par périodes de 1 à 6 semaines

Une rentrée par an : JANVIER / Période de la formation : fin janvier à fin septembre.

Lieux de formation : Marvejols, La Canourgue.

## CONDITIONS D'ADMISSION:

Avoir 18 ans.

Accessible aux candidats titulaires d'un BP, BAC Pro ou BTS du secteur de la production agricole

Dérogation possible sous condition.

Les candidats sont sélectionnés sur entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation et sur leur capacité à travailler dans le secteur de l'apiculture.

## STATUTS ET RÉMUNÉRATION (nous contacter pour analyse au cas par cas selon les statuts) :

CPF : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

**Financement personnel** : payable en plusieurs fois

**Salarié en reconversion** : le Projet de **Transition Professionnelle** est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation, permettant aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet. Le salarié doit justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans consécutifs ou non, dont 1 an dans la même entreprise, quelle que soit la nature des contrats successifs. Cette ancienneté est appréciée à la date de départ

**Demandeur d'emploi** : financement Conseil Régional

Autres cas : à étudier (ex : possibilité de valider un module ou plusieurs modules).

Possibilités de rémunération selon les statuts.

Nos locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre secrétariat.

## LES ATOUTS DU CENTRE :

Une équipe pluridisciplinaire

Des supports de formation tels que: le rucher pédagogique de La Canourgue et l'atelier agroalimentaire de Florac

Intervention sur le rucher d'un professionnel

Des visites en milieu professionnel

Un accompagnement individualisé tout au long de la formation

Taux de réussite à l'examen (2022): 100 %

Taux d'insertion professionnelle (2022): 63%

Taux d'appréciation des bénéficiaires (2022): 83.64%

## **CONTACTEZ-NOUS :** **CFPPA de la Lozère**

### **SITE DE MARVEJOLS**

1 Avenue des Martyrs de la Résistance

48100 MARVEJOLS

Tél : 04.66.32.02.39

Mail [cfppa.lozere@educagri.fr](mailto:cfppa.lozere@educagri.fr)

[www.epl-lozere.fr](http://www.epl-lozere.fr)

